

GROUPE FLO

PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUIN 2020

MODALITES DE TENUE

L'Assemblée Générale Mixte de Groupe Flo SA se tiendra le mercredi 24 juin 2020, à 10 heures, au siège social.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus (Covid-19), en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées et de son décret d'application n°2020-418 du 10 avril 2020, cette Assemblée Générale se déroulera à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, de leurs mandataires et autres personnes ayant le droit d'y assister.

Les modalités de participation et d'organisation de cette Assemblée Générale ont été adaptées en conséquence. Elles sont détaillées dans l'avis de réunion et l'avis de convocation accessibles sur la présente page, respectivement publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) des 20 mai (n°61) et 8 juin 2020 (n°69).

En particulier, pendant la réunion de l'Assemblée Générale, il ne sera possible, ni de poser des questions, ni de présenter des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions, ni de voter. Les actionnaires sont donc notamment invités à exercer leur droit de vote et à adresser leurs éventuelles questions écrites en amont de l'Assemblée Générale selon les modalités détaillées dans l'avis de convocation susvisé.

L'Assemblée Générale du 24 juin 2020 fera l'objet d'une retransmission en différé sur le site internet de la Société, accessible sur la présente page avec l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale dès l'issue de la réunion. Sera concomitamment publié le support de présentation de l'Assemblée Générale.